

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (suppléant), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUENEGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVE Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BEGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLEVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GALL Sylvie, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAET Anthony, LE GRAET Carole, LE GUILCHER Philippe (suppléant), LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, PRIGENT Jean-Paul, QUERE Yann, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSONNEAU Alix à LE GOFF Philippe ; ÉTRILLARD Cécile à DUMAIL Michel ; ROLLAND Véronique à PAGNY Gilles.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	82
Procurations	03
Votants	85
Absents	

DEL2026-04-090

APPROBATION DU RECOURS AU VOTE ÉLECTRONIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat abrogé et remplacé le 06 avril 2022 ;

Vu le règlement intérieur modifié par délibération DEL2025-01-004 et adopté le 28 janvier 2025 ;

Vu les dispositions relatives à la dématérialisation des procédures et à la sécurité des systèmes d'information dans les collectivités territoriales ;

Considérant que le vote électronique constitue un moyen permettant d'assurer la continuité démocratique, notamment en cas de contraintes sanitaires, logistiques ou organisationnelles ;

Considérant que le vote électronique permet de garantir la participation de l'ensemble des conseillers communautaires, dans le respect des règles de confidentialité et de secret du vote ;

Considérant que des solutions techniques certifiées existent et répondent aux exigences de sécurité, de traçabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données ;

Considérant que le recours au vote électronique nécessite une décision préalable du Conseil d'agglomération fixant les modalités d'organisation du scrutin ;

Entendu l'exposé du doyen d'âge, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le recours au vote électronique pour procéder à l'élection du de la Président-e, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi que les autres dossiers de cette séance ;
- Autorise le-la Président-e à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le doyen d'âge,

Jean-Pierre GIUNTINI

La secrétaire de séance,

Béatrice BILLAUX